

Un infirmier fétichiste des pieds jugé en appel pour agressions sexuelles à Rouen

Vendredi 25 novembre 2022, le tribunal de Rouen a condamné un infirmier du service de pédopsychiatrie du CHU de Rouen à trente mois de prison avec sursis. Il était prévenu pour des agressions sexuelles sur des patientes âgées de 15 ans. Cinq mois après, l'homme a été de nouveau jugé, mais devant la cour d'appel cette fois.

Par Dorothee BRIMONT

Publié: 26 Avril 2023 à 19h36 Temps de lecture: 3 min Partage :

Pendant quatre heures, la parole de l'une des victimes va se heurter aux explications du prévenu. [Les versions n'ayant pas bougé d'un iota](#). Pour le prévenu, tous ces faits sont une pure invention. Cela résulte « de leur pathologie, l'érotomanie ». Il s'agit d'un trouble psychologique délirant se caractérisant par la conviction d'un individu qu'il est aimé par l'autre. Une argumentation un peu courte pour les parties civiles.

Un fétichiste des pieds

[Les faits ont eu lieu en deux temps](#). D'abord en 2012, pour l'une des victimes. « Elle admet être tombée amoureuse de l'infirmier. Elle admet beaucoup de choses. Notamment que le trentenaire lui a massé et caressé les pieds avant de l'embrasser », détaille Me Kalfon. Agacé, l'ex professionnel de santé passe son temps à secouer la tête, lever les yeux au ciel ou encore marmonner. « C'est lui l'adulte, c'est lui qui doit prendre soin des patients. Pas les séduire. Elles ont eu le béguin pour lui et il en a profité. »

Aujourd'hui, la victime est en sixième année de médecine et « va mieux. Mais ça laisse des traces indélébiles. » L'amour des pieds du prévenu semble être la clé de voûte de ce procès. Une preuve de culpabilité. Car la deuxième plaignante en parle également. Un « fétichisme » confirmé par son ex-femme en première instance.

Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

Consultez l'actualité en vidéo

L'appel à un détective privé bien mystérieux

La deuxième victime s'avance ensuite à la barre, bouleversée et fragilisée à l'idée de revivre les faits qui se sont passés en 2017. Tout est venu au fur et à mesure : « Ça a commencé par sa main posée sur la mienne, puis un baiser sur la bouche, des caresses dans la salle d'activité. » Jusqu'à finir dans des chambres d'hôtel à sa sortie de l'hôpital. Des faits niés dans leur intégralité par l'infirmier, qui justifie les notes d'hôtel par son infidélité et le nombre de ses maîtresses.

L'homme explique que la victime a engagé un détective privé pour le suivre et obtenir toutes ces informations. Elle l'admet : elle a bien fait appel à un détective privé, mais « *uniquement pour obtenir son adresse* ». La plaignante n'est cependant pas en mesure de fournir la facture et le rapport prouvant la nature des recherches du détective.

« Elle était dans l'obsession »

La procureure de la République demande la relaxe concernant la corruption de mineure. Et requiert trois ans de sursis probatoire pendant deux ans avec obligation de soins, ainsi que l'interdiction d'exercer une profession en présence de mineurs « *de manière définitive* ».

776 participations

[Politique de confidentialité](#)

Pour Me Delphine Meillet, avocate de la défense, « *elle (la victime, NDLR) était dans l'obsession de l'infirmier* ». Beaucoup de collègues vont d'ailleurs témoigner dans ce sens en première audience. « *Il est là parce qu'il paie de ne pas avoir été plus loin avec elle. Je demande la relaxe.* »

Le jugement a été mis en délibéré au 24 mai 2023.